

PROCÈS-VERBAL

De la Députation faite par les Trois-Ordres du Dioceſe de Montpellier, à la Cour des Comptes, Aides & Finances.

En exécution de la Délibération des Trois-Ordres du Dioceſe de Montpellier, priſe dans l'Aſſemblée générale du 9 Janvier, qui a député MM. l'Abbé de Gaſton, Chanoine de la Cathédrale, & l'Abbé Bannal, Prieur & Chanoine de Sainte Anne, pour le Clergé : MM. le Comte de Ganges, Marquis de Gineſtoux, Maréchal de Camp & Armées du Roi ; le Chevalier de St. Maurice, Capitaine au Régiment de Vivarais, Écuyer de Madame Comteſſe d'Artois, pour la Nobleſſe : de MM. Verny & Gautier, Avocats; Allut fils aîné, Bourgeois, & Grand, Négociant, pour témoigner à cette Cour ſouveraine la reconnoiſſance des Trois-Ordres, du zele qu'elle a témoigné pour obtenir une nouvelle conſtitution repréſentative des Trois-États ; leſdits Commiſſaires, après avoir demandé à M. le Premier Préſident le jour & heure où la Cour pourroit les recevoir, ſe

rendirent, le 12 Janvier, à dix heures & demie du matin, au Palais, où les Chambres & Sémestres avoient été convoqués & assemblés.

Parvenus au bas du grand escalier, lesdits Commissaires ayant à leur tête M. le Comte de Ganges, furent reçus par un Greffier & deux Huissiers en robe, & furent conduits jusqu'à la Salle des pas-perdus, où M. de Muret & M. le Marquis de Galliere, Conseillers & Commissaires de la Cour, leur firent les honneurs du Palais, & les introduisirent dans la Chambre du Domaine, où, après s'être reposés, ils furent conduits dans la Salle du Roi, où la Cour tenoit sa Séance.

Lesdits Commissaires étant entrés, ont salué la Cour, & le salut leur a été rendu par Messieurs les Officiers, en se levant à mi-corps, & ayant traversé le Parquet, ils ont pris place après le Doyen; savoir, M. le Comte de Ganges étant à la tête des Commissaires, après lui les deux députés pour le Clergé, le Chevalier de St. Maurice venant ensuite, & les quatre députés pour le Tiers-État.

M. l'Abbé de Gaston, chargé de porter la parole, a dit :

MESSIEURS,

Si tous les Ordres se réunissent pour demander une administration, qui, en assurant la liberté des Peuples, leur rende l'exercice de leurs anciens droits, c'est votre zele qui a provoqué leur efforts. Éprouvant par inclination & par état le désir du bien & le courage de le faire, vous avez rempli le plus sacré de vos devoirs, en élevant de justes réclamations contre des abus, que le temps & les circonstances avoient intro-



duits parmi nous. Encouragés par vos exemples, touchés de la détreſſe de la Nation, la Nobleſſe & le Clergé rivaliſent en patriotiſme : l'une veut oublier ſes exemptions : l'autre veut lui remettre ſes bienfaits. D'une voix unanime nous porterons au pied du Trône le vœu que nous formons pour partager le fardeau des ſubſides. Heureux ! ſi nous pouvons balancer le prix de vos lumieres par celui de nos ſacrifices.

Interpretes des ſentimens des Trois-Ordres, auxquels vous tenez eſſentiellement, & par les liens du ſang & par votre attention conſtante à les défendre, nous venons vous porter les témoignages de leur ſenſibilité : leur continuer vos ſecours & votre appui, juſqu'à ce que le Souverain ait enfin écouté nos preſſantes repréſentations, ce ſera, MESSIEURS, remplir, mais non pas ſurpaſſer leur attente.

Le deuil des Peuples de cette Province pendant vos revers, la joie qu'ils ont fait éclater à votre retour, ſont les preuves les plus flatteuſes de leur dévouement à leurs Magiſtrats : & l'union fraternelle que vous venez de cimenter avec eux, en augmentant la confiance de leur bonheur, vous aſſure des droits impreſcriptibles à leur reconnoiſſance.

Monſieur le Premier Préſident a enſuite dit :

MONSIEUR,

Notre Compagnie eſt très-ſenſible aux marques d'attachement qu'elle vient de recevoir : inſtruite & attriſtée de la ſituation de cette Province, elle s'eſt élevée contre les abus de l'adminiſtration, obſervant une modération qu'elle s'eſt preſcrite, ſans diſſimuler ce qu'elle doit à l'intérêt général.

Nous voyons avec beaucoup de ſatisfaction les Trois-Ordres de ce Dioceſe s'aſſembler dans les mêmes vues & former des réclamations, qui ne peuvent qu'être agréées d'un Roi juſte & bienfaiſant, des États-Généraux du Royaume, & d'un Miniſtre des Finances en poſſeſſion de l'amour & de la confiance de toute la Nation.

Les Députés envoyés vers Nous dans des momens de cette importance, ne peuvent qu'être très-recommandables, & nous les félicitons d'avoir à leur tête un Citoyen digne d'y être par ſa naiſſance, & véritablement zélateur de l'ordre public.

Après le diſcours de M. le Premier Préſident, les Gens du Roi, Charles-René Pitot de Launaï, premier Avocat-Général, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Le ſanctuaire de la Juſtice dans cet heureux jour devient le temple de la Patrie : qu'il eſt ſatisfaiſant & glorieux pour le Miniſtere public de faire entendre ſa voix dans ces momens fortunés où les cœurs des Magiſtrats ſe confondent avec ceux de leurs Concitoyens !

Quelle récompenſe plus digne de vos travaux pouviez-vous attendre, MESSIEURS, que ce tribut de reconnoiſſance & d'affection que les Trois-Ordres de ce Dioceſe s'empreſſent de vous rendre ? Avec quel reſpect & quel attendriſſement nos regards ne ſe portent-ils pas ſur les dignes repréſentans de ces Trois-Ordres ?

Des Miniſtres d'une religion ſainte, enflammés du zele le plus pur, de la charité la plus ardente, ſont prêts à faire les plus grands ſacrifices pour alléger le

poids des impôts, & donner à notre Auguste Monarque des preuves de leur soumission & de leur amour.

Une Noblesse valeureuse & pleine de loyauté qui, renonçant comme eux à ces antiques privileges, changés en abus par le laps de temps, & détestant le système féodal, enfanté dans les siecles de la barbarie & de l'ignorance, veut contribuer comme le Peuple aux charges publiques, & ne croit pas que son sang puisse suffire à acquitter la dette de l'État :

Des Députés du Troisieme-Ordre, qui nous sont chers à tant de titres, d'un Ordre vénérable par son extrême utilité, par son industrie, son commerce, ses lumieres, ses connoissances, & sur-tout par sa tendresse inépuisable pour son Souverain.

Tels sont, MESSIEURS, les Citoyens distingués que vous avez l'avantage de posséder aujourd'hui dans votre sein : assis parmi vous, ils viennent unir leurs vœux à ceux que vous avez formés depuis long-temps : animés eux-mêmes par le dévouement, le zele infatigable, le courage héroïque que vous avez montré dans les circonstances les plus désastreuses, enfin par cette consécration entiere de vos talens au bonheur des habitans de cette Province, ils vous seconderont pour obtenir d'un Monarque juste & bienfaisant une administration bien différente de celle qui pese depuis tant de siecles sur la tête des contribuables.

Vous avez, MESSIEURS, porté aux pieds du Trône leurs plaintes & leurs réclamations ; vos sages, respectueuses & patriotiques remontrances du mois de Février dernier, ont fait jaillir la lumiere du sein

des ténebres...., mais, hélas ! l'inſtant n'étoit pas encore venu, où l'éternelle vérité devoit diſſiper les nuages de l'erreur, & repouſſer les traits du menſonge, de l'intrigue & de la calomnie; arrêtée dans ſa marche par une de ces révolutions que l'hiſtoire mettra au nombre des grandes calamités qui ont affligé le Royaume, elle reparoît aujourd'hui dans toute ſa ſplendeur, & va déchirer le voile qui couvre tant d'abus, tant de vices, & d'irrégularités.

Tous les Ordres du Languedoc, à votre exemple, MESSIEURS, ſe ſentent embraſés de l'amour de la Patrie; ils ſortent, pour ainſi dire, du long aſſoupiſſement dans lequel ils paroiſſoient plongés; le cri de la liberté ſe fait entendre; ils ſécouent leurs chaînes, & font d'heureux efforts pour s'en délivrer; ainſi dans le ſilence des paſſions particulieres, la paſſion générale a parlé avec autant d'éloquence que d'énergie.....

Illuſtres Magiſtrats, généreux & reſpectables Citoyens, que vos cœurs ſe livrent déſormais à l'allégreſſe ! un jour plus pur va luire ſur l'horiſon de cette vaſte Province. Vos juſtes demandes ſeront écoutées, une conſtitution nouvelle réparera les maux dont le peuple a été la victime, votre eſpoir eſt fondé. Eh ! que ne devez-vous pas attendre d'un Prince dont l'équité fait tout le caractere, d'un Prince le pere & l'ami de tous ſes ſujets ! ſes vues paternelles ſont dirigées par un ſage Miniſtre dont l'exiſtence eſt un bienfait que la Providence accorde à cet empire; déjà ce Grand-Homme a tracé la ſeule route que l'on devoit ſuivre pour la convocation & la compoſition des États-Généraux. Cette aſſemblée auguſte &

mémorable comblera l'abyme où la France alloit être précipitée, & nous fera jouir des charmes de la paix & des douceurs de l'abondance.

Ce difcours fini, l'Avocat-Général a dit :

MESSIEURS,

Comme le dernier arrêté pris par la Cour le 9 de ce mois, contient les mêmes vœux & les mêmes principes que ceux que la députation des Trois-Ordres vient de dépofer dans votre fein, nous croyons concourir à vos vues, en leur en donnant connoiffance.

Après la lecture faite dudit arrêté, il a fini par dire :

MESSIEURS,

Nous requérons qu'il plaife à la Cour ordonner qu'il fera dreffé un Procès-verbal de cette Séance patriotique, lequel fera infcrit dans le regiftre de vos Délibérations, & dépofé à votre Greffe pour en perpétuer à jamais la mémoire.

M. le Premier Préfident ayant demandé l'avis de Meffieurs, M. le Doyen a été d'avis d'accueillir les Requifitions du Procureur-Général. M. le Comte de Ganges invité à donner fon avis, a dit :

MESSIEURS,

Si l'Ordre de la Nobleffe ne s'étoit voué au filence, il éprouveroit une fatisfaction infinie, en vous témoignant la reconnoiffance que vous doivent tous les Citoyens de la Province, pour le zele avec lequel vous défendez leurs intérêts.

Et de ſuite tous Meſſieurs ont été de l'avis de M. le Doyen. M. le Premier Préſident a prononcé l'Arrêt, conforme aux Requiſitions de M. le Procureur-Général.

La Cour ayant levé ſa Séance, les Commiſſaires députés ont été reconduits dans le même ordre.

Au ſortir du Palais, leſdits Commiſſaires ſont allés faire viſite à M. le Premier Préſident, à M. le Doyen, à MM. de Muret & de Galliere, & à M. de Launaï, Avocat-Général, qui ont bien voulu la leur rendre dans la même journée, en paſſant chez chacun des huit Commiſſaires.

FIN.